

REGLEMENT PARTICULIER

9^{ème} manche du Championnat d'Europe FIA de la Montagne 2025

Course de Côte Internationale St-Ursanne - Les Rangiers



15-17/08/2025

Le texte définitif du présent Règlement Particulier est la version anglaise, qui fera foi en cas de litige quant à son interprétation. Les titres de ce document sont fournis à titre indicatif uniquement et ne font pas partie intégrante du présent Règlement Particulier.

Article 1 – Organisation

La Compétition, qui a le statut de Compétition Internationale, se déroulera conformément :

- au Code Sportif International (« le Code ») et à ses Annexes,
- au Code Sportif National, le cas échéant,
- aux Bulletins officiels de la FIA,
- aux Prescriptions Générales applicables aux Compétitions Internationales de Course de Côte,
- au Règlement Sportif du Championnat d'Europe de Course de Côte de la FIA et à ses Annexes (« le Règlement Sportif »), et
- au présent Règlement Particulier.

Article 2 – Informations spécifiques à la Compétition

Autorité Sportive Nationale (ASN) :

Auto Sport Suisse (ASS)
Könitzstrasse 161
3097 Liebold
+41 31 979 11 11
info@motorsport.ch
www.motosport.ch

Organisateur de la Compétition :

ASA St-Ursanne – Les Rangiers (SUI)
Case Postale 4, 2882 St-Ursanne
+ 41 78 608 94 47 - + 41 79 334 35 84
jr.piquerez@bluwin.ch - www.rangiers.ch

Adresse du Secrétariat de la Compétition à compter du 14/08/2025 :
Rte des Rangiers 23, 2882 St-Ursanne
+41 32 461 37 06

info@rangiers.ch

Comité d'organisation :

Jean-Claude Salomon (SUI) - Président
Noémie Presset (Secrétaire)
Roland Piquerez (Directeur de course)
Cédric Theubet (Logistique)
Thierry Piquerez (Sécurité)

Caractéristiques du parcours :

Coordonnées GPS :
47° 22' 0.472852" N / S
7° 9' 39.4992" E / O
Lieu de départ (et altitude) :
St-Ursanne (440 mètres)
Lieu d'arrivée (et altitude) :
Les Malettes (790 mètres)
Longueur : 5180 mètres
Dénivelé : 350 mètres
Pente moyenne : 10,8 %

Caractéristiques de la Compétition :

Nombre de manches d'essais officielles : 3
Nombre de manches de course officielles : 2

Tout Pilote doit obligatoirement effectuer au moins une manche d'essais pour être autorisé à prendre le départ. Les cas particuliers seront soumis aux commissaires sportifs.

Le classement des Pilotes sera établi en additionnant les temps des deux meilleures manches de chaque Pilote.

Conditions de licence :

Pilotes de Catégorie 1 : Permis de conduire auto et Licence Internationale de Grade D minimum (ITD-R).

Pilotes de Catégorie 2 : Permis de conduire auto et Licence Internationale de Grade C (ITC-R).

Concurrents internationaux.

Équivalence Licence Nationale/Internationale :
La Licence Nationale de l'ASN Organisatrice a la même valeur qu'une Licence Internationale pour la Compétition, comptant uniquement pour le Championnat FIA.

Les conditions d'inscription suivantes doivent être respectées :

Le pilote justifie d'une expérience avérée avec la voiture engagée (minimum de 5 participations précédentes avec la même voiture au cours des 24 derniers mois).

Inscriptions :

Ouverture des inscriptions : 01/07/2025

Date de clôture des inscriptions : 06/08/2025 à 24h00

Droit d'inscription :

Avec publicité facultative de l'organisateur :
370 €

Sans publicité facultative de l'organisateur :
740 €

Modes de paiement :

Voir le formulaire d'inscription fourni par l'organisateur.

Nombre maximal de participants admis : **220**

Procédure d'inscription et formulaire d'inscription

Le formulaire d'inscription doit être rempli directement sur le site web <https://registrations.fia.com/EHC>

Pour être pris en compte, le formulaire d'inscription, accompagné des licences de pilote et de concurrent, doit être complété et soumis avant la date de clôture.

Refus, désistement :

En cas de refus d'inscription ou d'annulation de la manifestation, les frais d'inscription seront intégralement remboursés.

En cas de désistement pour cause de force majeure (non-présentation aux vérifications administratives et techniques) après la publication de la liste des inscrits, 70 % des frais d'inscription de base seront remboursés au(x) concurrent(s), sur demande écrite.

Programme et horaire du Concours :

Le programme complet et détaillé sera annoncé par l'organisateur dans un bulletin.

• **14/08/2025**

16h00

Briefing Pilotes (format numérique)
Publié sur le panneau d'affichage en ligne et envoyé par les Organisateurs aux Concurrents

16h00-18h00

Vérifications administratives optimales (FIA EHC et National)

• **15/08/2025**

09h30-11h45 et

13h15-17h30

Vérifications administratives

09h30-11h45 et

13h15-18h00

18h30

Vérifications techniques
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs
Route des Rangiers 23, St Ursanne

• **16/08/2025**

07h00

10h45

15h00

Essais officiels – 1^{ère} manche

Essais officiels – 2^{ème} manche

Essais officiels – 3^{ème} manche

• **17/08/2025**

07h00

13h00

1^{ère} manche

2^{ème} manche

30 min (environ) après la dernière manche de course
Cérémonie du podium (Lieu : Parc Fermé)

Vérifications administratives :

Office du Tourisme, rue du Quartier 18,
Saint-Ursanne

Vérifications techniques :

Rte des Rangiers, St-Ursanne
FIA EHC

Contrôles complémentaires (pesée etc.) :
Rte des Rangiers, St Ursanne

Parc Fermé :

Les Malettes

Tableau d'affichage en ligne - Officiel

<https://chronomoto.hu/fiahillclimb/>

Panneaux d'affichage supplémentaires :

Application EHC Sportivity Channel

Password : EuroHC25

Autres panneaux d'affichage :

Pendant les essais et les courses : Secrétariat de la Compétition, Rte des Rangiers 23 St Ursanne

Pendant la période de réclamation : Secrétariat de la Compétition Rte des Rangiers 23 St Ursanne et au Parc Fermé.

Article 3 – Voitures éligibles – Groupes et Catégories

3.1 Catégorie 1 – Voitures fermées :

La Compétition est ouverte aux voitures titulaires d'une Fiche Technique Pf, d'un passeport technique national et conformes aux prescriptions techniques de l'Article 258-1 de l'Annexe J (sauf indication contraire) pour les groupes suivants :

Groupe 1	Pf 15 à 39
Groupe 2	Pf 40 à 79
Groupe 3	Pf 80 à 119
Groupe 4	Pf 120 à 159
Groupe 5	Pf > 159

3.2 Catégorie 2 – Voitures de Compétition :

La Compétition est ouverte aux voitures titulaires d'une Fiche Technique Pf, d'un passeport technique national et conformes aux prescriptions de l'Annexe J (sauf indication contraire) et aux prescriptions techniques de l'Annexe 8 du Règlement Sportif pour les groupes suivants :

Groupe P1 (Proto 1)	Pf 50 à 59
Groupe P2 (Proto 2)	Pf 60 à 89
Groupe P3 (Proto 3)	Pf 90 à 109
Groupe P4 (Proto 4)	Pf > 109

Article 4 – Obligations des participants

Numéros de compétition :

L'organisateur fournira à chaque participant au moins deux jeux de numéros de compétition.

Un jeu de numéros de compétition doit être clairement affiché de chaque côté de la voiture pendant toute la durée de la compétition.

Un jeu de numéros de compétition supplémentaire (hauteur maximale de 15 cm) doit être placé sur le côté droit du pare-brise (ou, si la voiture n'a pas de pare-brise, sur une partie orientée vers l'avant) et sur le côté gauche de la lunette arrière.

Les voitures sans numéro de compétition correct ne seront pas autorisées à prendre le départ.

Publicité :

L'organisateur a pris les dispositions publicitaires suivantes :

- Logo du « Championnat » : positionnement conformément à l'Annexe au Règlement Sportif.
- Autre : à annoncer par l'organisateur par additif.

Article 5 – Officiels principaux

A) Directeur de course :

Roland Piquerez (SUI)
+41 78 608 94 47
roland.piquerez@rangiers.ch

B) Directeurs de course adjoints :

Nicole Forest (SUI)
Pablo Marchand (SUI)
Pascal Favre (SUI)
Yvan Gaillard (SUI)
Romain Ducret (SUI)
Julien Grojean (SUI)
Francis Gassmann (SUI)
Michel Collin (SUI)

C) Panel de commissaires :

Wlodzimierz Szaniawski (POL) – Président / FIA
Marc Van Geel (NED) / FIA
Filippo Lura (SUI)

D) Observateur FIA :

Rémi Sudre (FRA)
Délégué sportif de la FIA :
Dusan KOBLIŠEK (SVK)
Observateur technique FIA :
Gordon Forbes (GBR)

E) Observateur de l'ASN :

Patrick Falk (SUI)

F) Délégué technique FIA :

Giandomenico Di Massa (ITA)

G) Scrutateur en chef :

A. Orlandi (SUI)

H) Scrutateurs :

D. D'Onofrio (SUI)
Y. Paupe (SUI)
H. Halbeisen (SUI)

I) Médecins responsables :

Alfredo Schilling (SUI – Médecin-chef)
Laslo Safran (SUI)

J) Chronométrateur en chef :

Frédéric Modoux (SUI)
Entreprise : GVI Timing

Délégué Chronométrage FIA (service à distance) :

Benedek Lazăr (HUN)
Entreprise : Chronomoto

K) Délégué à la sûreté de l'ASN :

Daniel Lenglet (SUI)

Responsable de la sécurité
Thierry Piquerez (SUI)

L) Secrétaire du Concours :
Evelyne Betticher (SUI)

M) Secrétaire des commissaires sportifs :
Mia Nerg (SUI)

N) Responsable(s) des relations avec la concurrence :
Jérôme Geiser (SUI)

vente@geiser-autos.ch
+41 79 17 18 39

Jean-Marc Charvin (FRA)
jean-marc.charvin@wanadoo.fr
+33 6 89 97 79 63

Vital Quenet (SUI)
vitoquetnet@gmail.com
+41 76 427 93 17

Alain Piquerez (SUI)
+ 41 79 760 82 01

O) Superviseur(s) du parc d'assistance :
Sacha Gygas (SUI)
sacha.911@bluewin.ch
+41 78 710 28 30

Christophe Theurillat (SUI)
+41 76 527 56 12

Article 6 – Assurances

Conformément aux dispositions légales, l'organisateur a souscrit une ou plusieurs assurances couvrant les risques suivants :

- Assurance responsabilité civile d'un montant de 10'000'000 € pour l'épreuve.

L'assurance responsabilité civile de l'organisateur est valable pendant toute la durée de la Compétition, non seulement pendant les essais officiels et les manches, mais également pour les déplacements aller-retour entre le parking et le parcours de la Compétition.

Article 7 – Réclamations et appels

Droit de réclamation : **450 €**

Droit d'appel international (FIA) : **3'000 €**

Toute réclamation doit être déposée conformément aux prescriptions du Code. Les réclamations doivent être formulées par écrit et remises au directeur de course ou à son adjoint, ou, en leur absence, à un commissaire sportif, accompagnées des frais de réclamation requis. Si la réclamation nécessite le démontage et le remontage de diverses pièces d'une voiture, le réclamant doit également verser une caution fixée par les commissaires sportifs.

Le détail des frais de caution de réclamation, si un démontage est nécessaire, doit être publié sur le panneau d'affichage officiel ou disponible sur demande auprès de l'organisateur.

La Cour d'Appel Internationale connaîtra, dans le cadre d'une Compétition faisant partie d'un Championnat FIA (y compris le Championnat d'Europe FIA de la Montagne), des appels contre les décisions des commissaires sportifs d'une Compétition, interjetés par les organisateurs, les concurrents, les pilotes ou autres licenciés destinataires de ces décisions ou individuellement concernés par celles-ci. Dans ce cas, l'ASN ne peut refuser son assistance et son accord.

Article 8 – Podium, Prix et Récompenses :

8.1 Trophées et primes

Les classements seront établis et donneront lieu à la distribution par l'organisateur de primes et de primes comme suit :

a) Classement général

Classement général du Championnat (tous groupes confondus)

Trophée avec prime

1^{er} 500 € + 1 Coupe

2^{ème} 1 Coupe

3^{ème} 1 Coupe

b) Catégorie

Classement pour chaque catégorie du Championnat

Trophée avec prime

1^{er} 300 €, 2^{ème} 200 €, 3^{ème} 200 €

c) Groupe

Classement pour chaque groupe du Championnat

Trophée avec prime

Gr. 1 - Gr. 2 - Gr. 3 - Gr. 4 - Gr. 5

1^{er} 500 € + 1 Coupe

2^{ème} 400 € + 1 Coupe

3^{ème} 300 € + 1 Coupe

4^{ème} 200 €

5^{ème} 100 €

Classement pour chaque groupe de championnat

Trophée avec prix en espèces

Gr. P1 - Gr. P2 - Gr. P3 - Gr. P4

1^{er} 500 € + 1 Coupe

2^{ème} 400 € + 1 Coupe

3^{ème} 300 € + 1 Coupe

4^{ème} 200 €

5^{ème} 100 €



8.2 Prix spéciaux

Des prix spéciaux seront décernés par l'organisateur comme suit : Meilleure femme, du classement féminin

8.3 Trophées

- a) Dans les groupes de moins de 3 partants, seul le pilote arrivé premier recevra un trophée.
- b) Tous les trophées sont cumulables et peuvent être combinés entre eux et avec d'autres prix décernés par l'organisateur lors d'autres compétitions organisées conjointement.
- c) Remise des prix : Les trophées sont remis lors de la cérémonie du podium.

8.4 Prix en espèces

- a) Les prix en espèces seront attribués quel que soit le nombre de Pilotes au départ.
- b) Tous les prix en espèces sont cumulables et cumulables entre eux ainsi qu'avec d'autres prix attribués par l'Organisateur lors d'autres Compétitions organisées conjointement.
- c) Remise des prix :
Les prix en espèces doivent être retirés à l'adresse suivante :
Office du Tourisme
Rue du Quartier 18
2882 Saint-Ursanne
de 19h30 à 21h00

À défaut, ils resteront acquis à l'Organisateur.

Article 9 – Dispositions complémentaires de l'Organisateur

VISA ASN N° 25-028/I+

VISA FIA N° xxxx